

## Participants

Membres de la Commission Locale de l'Eau Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux		
Jean	BOURGEOIS	Représentant de la Communauté de communes du Val de Morteau
François	BOUVERET	Maire d'Ivory
Alphonse	CASSARD	Syndicat des eaux de la Haute-Loue
Célestin	CATTANEO	Vice-Président de la Commission Locale de l'Eau
Jean-François	CETRE	Maire d'Ivrey
Christian	COOTAL	Président de la Communauté de Communes du Canton de Montbenoît
Eric	DURAND	Vice-Président de la Commission Locale de l'Eau
Jean-Pierre	PEUGEOT	Représentant de la Communauté de communes Pays de Pierrefontaine Vercel
Claude	THOMET	Président du Syndicat d'électricité de Labergement Sainte-Marie
Jean-Marie	TISSOT	Représentant de la Communauté de Communes du Mont d'Or et des deux Lacs
Jean-Pierre	VIEILLE	Représentant de la Communauté de communes du Pays d'Ornans
Membres de la Commission Locale de l'Eau Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées		
Maurice	DEMESMAY	Fédération régionale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative
François	DEVAUX	Commission de Protection des Eaux
Bertrand	DORNIER	Représentant de la Chambre d'agriculture du Doubs
Jean Louis	MARCHETTO	Comité Départemental Olympique et Sportif
Gérard	MARION	Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs
Claude	SCHAPPLER	Unité de Production EDF-GDF
Membres de la Commission Locale de l'Eau Collège des collectivités territoriales, de leur groupements et des établissements publics locaux		
François	VALEMBOIS	Sous-Préfet de Pontarlier
Autres participants		
Albert	JEANNIN	Maire de Levier
Sylviane	SAULNIER	Adjointe au Maire de Levier
Cécile	PERNIN	Communauté de communes du Larmont
Mathilde	DE LACOTTE	Syndicat Mixte de la Loue
Jean-Noël	RESCH	Chargé mission CFD
Gérard	KARSENTY	Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports du Doubs
Ingrid	HERMITEAU	Direction Départementale des Territoires
Catherine	ROUSSEL	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales du Doubs

Olivier	NADOBNY	AERMC – Agence Besançon
Vincent	PORTERET	Agence de l'Eau - Agence de Besançon
Hélène	LIEGEON	Chambre Agriculture 25
Robert	DROZ- BARTHELET	Vice-président de la Fédération de Pêche 25
Nicolas	GUIBERT	Fédération de Pêche 25
Jocelyne	JOLIOT	Présidente Syndicat des eaux de Dommartin
Gaëlle	GRATTARD	Bureau d'études ASCONIT
Laure	CASTEL	Bureau d'études ASCONIT
Pauline	LEPEULE	Etablissement Public Territorial de Bassin Saône & Doubs
Bruno	HAUSSE	Etablissement Public Territorial de Bassin Saône & Doubs
<b>Excusés</b>		
Membres de la Commission Locale de l'Eau Collège des collectivités territoriales, de leur groupements et des établissements publics locaux		
Eric	ALAUZET	Conseiller Général du Doubs
Freddy	BORREMANS	Représentant de la Communauté de Communes des premiers Sapins
Christian	BOUDAY	Président de la Commission Locale de l'Eau
Jacques	BREUIL	Conseiller Général du Doubs
Michel	CHAUSSAROT	Maire de Paroy
Gérard	DEQUE	Maire de Métabief
Claude	DUSSOULLIEZ	Président de la Communauté de Communes Frasne Val du Drugeon
Jean-Pierre	GURTNER	Président de la Communauté de communes Altitude 800
Pierre	MAIRE	Représentant de la Communauté de Communes Amancey – Loue – Lison
Denis	MICHAUD	Représentant le Parc Naturel régional du Haut-Jura
Danièle	PONSOT	Maire de Chaussin
Françoise	PRESSE	Représentante de l'EPTB Saône & Doubs
Maryvonne	RAGOT	Présidente de la Communauté de communes du Canton de Quingey
Jean-Marie	SAILLARD	Président de la Communauté de communes des Hauts du Doubs
Jean-Marie	SERMIER	Conseiller Général du Jura
Alain	SIRUGUE	Représentant de la Communauté de communes de Larmont
Membres de la Commission Locale de l'Eau Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées		
Lionel	BERTIN	Directeur de la société Gaz et eaux
Monique	BISSON	Association UFC Que Choisir
Claude	DE MONTRICHARD	Association des riverains
René	DROZ	Fédération de Chasse
Serge	DROZ	Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction
Jean-Paul	GODOT	Doubs Nature Environnement
Claude	NONOTTE	Association HYDROMEN
Jean	SIGNORI	Fédération Electricité Autonome Française
Membres de la Commission Locale de l'Eau Collège des représentants de l'Etat et des établissements publics		
Philippe	CLAPE	Directeur de l'Agence de Besançon - AERMC
Jacques	GERAULT	Préfet coordonnateur de Bassin
Pascale	HUMBERT	Direction Départementale Territoriale

Joëlle	LE MOUEL	Préfète du Jura
Philippe	MERLE	Directeur de la DRIRE de Franche Comté
Aude	MORVAN JUHUE	Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports du Doubs
Fabien	PEREIRA	Directeur de la DDASS
Mickaël	PROCHAZKA	ONEMA
Jean-Pierre	RENAUD	ONF
Patrick	SEAC'H	Directeur de la DIREN de Franche-Comté
Autres participants		
Michel	HALLIEZ	Conseil Régional Franche-Comté
Bruno	GABET	Chef de groupe DRIRE
Marie-Pierre	COLLIN-HUET	DIREN Franche-Comté
Marc	FORET	Directeur de l'EPTB Saône & Doubs

---

## INTRODUCTION

---

Mme SAULNIER, adjointe au maire de Levier, souhaite la bienvenue aux membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE).

M. DURAND, vice-président de la CLE, remercie également les participants et ouvre la séance. Il rappelle le contexte de l'étude préalable à la révision du SAGE, et l'historique de son déroulement.

M. VALEMBOIS, sous-préfet de Pontarlier, exprime ses encouragements à la CLE. Il rappelle que la construction du nouveau SAGE est un travail de longue haleine qui nécessite de nombreuses étapes, et adresse ses vœux de réussite à l'assemblée.

M. DURAND présente l'ordre du jour :

- étude « bilan, évaluation et prospectives du SAGE », bilan à mi-parcours de la partie 5,
- autres points : examen d'un dossier d'autorisation Loi sur l'Eau et actualités.

---

## ETUDE-BILAN DU SAGE : PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ETUDE A MI-PARCOURS DE LA PARTIE 5

*(Cf. diaporama et documents de séance)*

---

Melles GRATTARD et CASTEL d'Asconit Consultants présentent les résultats de l'étude à mi-parcours de la dernière partie *(Cf. diaporama)* :

- avancement de l'étude,
- synthèse de l'état des lieux,
- proposition d'enjeux et d'objectifs à retenir.

Discussion sur le choix des enjeux (enjeux principaux n°I à II et transversaux n°1 à 3) et des objectifs (n°A à D) proposés :

Mme HERMITEAU ajouterait le terme de *fonctionnement* des milieux aquatiques et humides (objectif A). L'eau doit être un thème intégré aux politiques d'aménagement du territoire.

M. DEVAUX estime que le terme à *la population* (enjeu I) est mal choisi car on s'en tiendrait uniquement au robinet (mettre aussi en valeur la nécessité des économies d'eau sur réseaux AEP).

M. CATTANEO dit que, même si les assecs sont moins fréquents, une veille est tout de même à prévoir pour pouvoir réagir (par exemple, une faille s'est récemment ouverte à proximité du Raffenot, entraînant des baisses de débit du ruisseau).

M. DROZ-BARTHELET dit qu'il faut intégrer la notion d'interdépendance amont/aval.

M. DEVAUX insiste sur l'importance des très petits ruisseaux. D'autre part, les enjeux transversaux ne sont pas mis en valeur dans le rapport provisoire de partie 4.

ASCONIT répond qu'effectivement, car ces enjeux sont apparus lors des réunions de consultation de fin novembre/début décembre (début de la partie 5).

Pour M. DROZ-BARTHELET, la disparité des structures ayant la compétence eau potable est un problème. Un travail de structuration est à faire au niveau de la gestion des compétences.

M. NADOBNY dit qu'il est difficile à ce stade de juger si les enjeux sont pertinents (quelles sont les actions recouvertes par les objectifs ?).

M. DURAND interpelle l'assemblée sur le fait que les 2 enjeux centraux, présentés de façon distincte, sont en fait étroitement connectés.

ASCONIT répond qu'effectivement, le choix des 2 enjeux centraux est un parti pris à partir du diagnostic.

M. HAUSSE indique que l'on va perdre la spécificité du SAGE si on ne choisit pas des enjeux forts.

Mme ROUSSEL ajoute que l'enjeu eau potable est effectivement fort sur le département du Doubs (le choix des enjeux lui paraît cohérent). Si on reste dans les généralités, l'eau potable sera laissée de côté. La qualité des milieux naturels est nécessaire à la qualité de l'eau potable, mais pas suffisante.

ASCONIT précise que ces 2 enjeux principaux ne « présagent rien » en terme d'actions (les actions peuvent recouper plusieurs enjeux à la fois), mais qu'ils sont majeurs sur le bassin.

M. NADOBNY dit que les enjeux ne sont pas assez sélectifs.

M. HERMITEAU indique que le choix de 2 enjeux majeurs ne la gêne pas, mais que les objectifs doivent être précis (par exemple, ajouter à l'objectif B « *en maintenant la fonctionnalité des milieux* »).

Un participant indique que les objectifs doivent être à la fois clairs mais également suffisamment ouverts pour permettre une marge de manœuvre dans le choix des actions.

M. VIEILLE dit que la cohérence entre les actions menées en amont et en aval du bassin est primordiale (nécessité de renforcer ce point dans l'animation).

**Melle CASTEL poursuit la présentation des résultats provisoires de l'étude (Cf. diaporama) :**

- moyens d'action du SAGE,
- propositions d'actions.

Discussion sur les actions proposées pour l'objectif A :

M. VIEILLE dit qu'il est nécessaire de prendre du recul par rapport aux zones humides. Certaines sont intéressantes du point de vue biologique, d'autres moins (point à prendre en compte dans les inventaires).

M. DURAND n'est pas d'accord avec ce point de vue.

M. DEVAUX indique qu'il faut se référer à la législation existante sur les espèces protégées. Toutefois, l'ensemble des systèmes de zones humides est intéressant.

M. NADOBNY précise que dans les années 2000, l'Agence de l'Eau a montré que les inventaires ne suivaient pas toujours la même méthodologie. En 2008, un arrêté (modifié très récemment) a été pris pour définir ce qu'est une zone humide. Par rapport à l'intérêt de ces zones, c'est la somme des zones humides qui est importante pour la fonctionnalité des milieux (biodiversité -notion de corridors biologiques-, soutien des rivières et nappes en étiage, capacité d'épuration...).

Discussion sur les actions proposées pour l'objectif B :

M. DROZ-BARTHELET approuve l'action concernant la préservation des petites sources. L'intérêt économique des sources doit être intégré dans le SAGE.

Mme ROUSSEL indique que les systèmes de récupération des eaux de pluie se révèlent peu intéressants du point de vue économique et écologique (utilisation et transport de matériaux, fonctionnement de la pompe...).

M. DURAND n'est pas d'accord. Il paraît illogique d'utiliser de l'eau potable (coût économique et écologique du pompage, traitement, acheminement) pour certains usages (arrosage par exemple).

Mme ROUSSEL pense qu'il s'agit plus d'un phénomène de mode que d'une véritable alternative.

M. VALEMBOS réagit sur la diapositive n° 38. Il précise que le barrage de St Point se compose de 2 parties : une partie basse en bon état (correspond à la hauteur citée dans le décret), et une partie haute en mauvais état. Le terme « mobiliser » est à expliciter (nécessité de prendre en compte l'amont et l'aval).

M. DROZ-BARTHELET dit que le mode de gestion du barrage doit intégrer la vie piscicole (et non pas une gestion purement hydraulique avec retenue en hiver et relargage en été).

M. PORTERET ajoute qu'effectivement, le but n'est pas une gestion purement hydraulique (d'ailleurs, actuellement, la gestion se passe assez bien, mais elle doit être formalisée). D'autre part, le secteur du Haut-Doubs est marqué par des problèmes quantitatifs (d'où la recherche d'eau menée par le CG25 sur le Mont d'Or). En période d'étiage notamment, les prélèvements se reportent sur le lac St Point. Le nouveau SAGE a vraiment un rôle à jouer pour déterminer les modalités de partage de l'eau.

M. COUTAL insiste sur la nécessité de garantir un débit minimum de 500 L/s à Ville-du-Pont, ce qui lui paraît possible par une bonne gestion du barrage. Même si l'alimentation en eau potable est une priorité, le fait de maintenir un écoulement permettant la vie aquatique est un enjeu important pour le territoire.

#### Discussion sur les actions proposées pour l'objectif C :

M. GUIBERT dit que la présence de substances pharmaceutiques dans les eaux est un problème émergent à prendre en compte.

M. DURAND ajoute que les micropolluants sont préoccupants dans leur ensemble (HAP, substances dangereuses).

M. GUIBERT indique également qu'une cohérence doit être recherchée entre la protection du milieu et le développement des usages récréatifs.

Mme ROUSSEL précise que certains projets (réfection de l'usine de potabilisation sur le lac St Point) sont en attente d'information sur les volumes disponibles dans le massif du Mont d'Or. Elle indique également que la réglementation sur les eaux de baignade va bientôt changer (dans 2 ans), et que la qualité des zones de baignade du lac St Point pourrait être insuffisante selon le nouveau référentiel.

**ASCONIT propose les deux thèmes sur lesquels un éclairage juridique pourra être demandé dans le cadre de l'étude (il s'agit de faire le point sur la réglementation existante et la marge de manœuvre possible du SAGE) :**

- ouvrages hydrauliques,
- protection des zones humides et urbanisation.

Mme HERMITEAU se demande si une prestation juridique ne serait pas nécessaire pour évaluer les actions du SAGE lorsqu'elles seront arrêtées<sup>1</sup>.

M. NADOBNY indique qu'à un moment donné, il faudra voir le lien avec le SDAGE, les services de l'Etat, et ce que le SAGE peut avoir comme plus-value<sup>2</sup>.

M. DEVAUX souhaiterait un éclairage pour chacune des actions (jusqu'où va la réglementation existante ? etc...)<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> NDA : en 2010, l'Agence de l'Eau (délégation de Lyon) mettra à disposition de la CLE un juriste pour une relecture du PAGD et du règlement.

<sup>2</sup> NDA : une réunion avec les services de l'Etat est prévue début janvier. Les propositions s'appuient sur le contenu du SDAGE. La cohérence avec ce document devra être formalisée dans un document présenté au comité de bassin pour validation.

<sup>3</sup> NDA : ce point représente un travail très conséquent. La prestation du BE ne va pas jusque là.

---

## AUTRES POINTS

(Cf. documents de séance)

---

Melle LEPEULE présente le projet soumis à autorisation Loi sur l'Eau (construction d'un poste électrique)

Le président de séance propose que la CLE donne un avis positif, en préconisant l'absence de l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien du site (au profit d'un désherbage thermique, par exemple).

Melle LEPEULE présente l'actualité des points abordés lors des réunions précédentes :

- Nouvel arrêté préfectoral relatif à la navigation sur la Loue
- Adoption du SDAGE par le comité de bassin et prise en compte de l'avis des assemblées
- Prochaines réunions de travail

**M. DURAND souligne la qualité du travail réalisé pour l'étude. Il remercie la mairie de Levier, les participants et clôt la séance.**